

# Compte rendu de séance Séance du 22 Juillet 2016

L' an 2016, le 22 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bouron-Marlotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de JOUBERT Jean-Pierre, Maire.

<u>Présents</u>: M. JOUBERT Jean-Pierre, Maire, Mmes: CREACH Josette, DUWEZ Nathalie, JAN-AILLERET Edith, PAYAN Chantal, PORTELETTE Béatrice, ROUBAÏ DELILLE Anne-Isabelle, MM: DE FARIA CASTRO Custodio, DEMIÈRE Serge, GIRAUDET Bernard, MIROUX Jean-Paul, QUENU Nicolas, TORRES Alain, VALENTE Victor

Excusé(s) ayant donné procuration: Mmes: CAMUS Marie-Hélène à M. JOUBERT Jean-Pierre, CERCEAU Christelle à Mme DUWEZ Nathalie, FRANJOU-HERVILLARD Dorianne à M. GIRAUDET Bernard, MOURICHON Véronique à M. TORRES Alain, SOLER Joëlle à M. QUENU Nicolas, MM: BASSOULET Frédéric à Mme PAYAN Chantal, BOUILLETTE Lionel à M. DE FARIA CASTRO Custodio, LAVELLE Sylvain à M. VALENTE Victor

Date d'affichage: 28/07/2016

Absent(s): M. GOURÉE Marc

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROUBAÏ DELILLE Anne-Isabelle

#### Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal : 23

• Présents: 14

Date de la convocation : 18/07/2016

#### SOMMAIRE

- 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2016.
- 2. Accord pour bénéficier d'une dotation de solidarité dans le cadre de la crue du Loing
- 3. Tableau des effectifs 2016
- 4. Détermination des ratios Promus / Promouvables
- 5. Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe
- 6. Décision Modificative Budgétaire Budget Commune
- 7. Nouveaux tarifs ALSH
- 8. Modification du règlement intérieur Restaurant scolaire ALSH Etudes Garderie
- 9. Opération de sécurisation Création d'une Zone 30 Km/h
- 10. Dons d'œuvres à la Commune
- 11. Tarif de produits à caractère culturel
- 12. Informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de Monsieur Marc GOURÉE, Conseiller Municipal, survenu ce jour et lui rend hommage : Marc GOURÉE fut un confrère extrêmement agréable, gentil avec un très grand cœur très apprécié de tous ses collègues élus, il représentait la commune lors des cérémonies officielles. L'assemblée aura ce soir une pensée toute particulière pour Monsieur Marc GOURÉE.

Suite aux évènements survenus à Nice le 14 juillet dernier, Monsieur le Maire condamne cet acte terroriste et demande à l'assemblée de se recueillir. Une minute de silence est faite en mémoire des victimes.

# 1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2016

#### Procès-verbal de la précédente séance

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 2016.

Vote : Adopté à l'unanimité

# Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### - Décisions :

002 Révision du Loyer du logement du Gymnase André Poirier.

- **003** Autorisation de signature d'un avenant au marché relatif à la création d'une aire de stationnement rue du Général de Gaulle.
- **004** Autorisation de signature d'un avenant N°2 relatif à la construction d'un restaurant scolaire.
- **005** Autorisation de signature d'un marché de fourniture de vêtements de travail, Equipements de Protection Individuels et uniformes de Police Municipale.
- **006** Autorisation de signature d'un marché de fourniture de transport de personnes.
- **007** Autorisation de signature d'un marché de fourniture de matériels et produits d'entretien.

#### - Droit de préemption urbain

- Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 0
- Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 29

# 2 - Accord pour bénéficier d'une dotation de solidarité dans le cadre de la crue du Loing

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux évènements climatiques survenus début juin, et notamment la crue du Loing, l'état a débloqué des fonds pour venir en aide aux collectivités reconnues en état de catastrophe naturelle. Il est possible de demander une subvention au titre de la dotation de solidarité, pour des biens qui auraient été détériorés par les inondations. Le taux de la subvention est variable en fonction du montant des travaux :

- 80 % lorsque le montant des dégâts subis est supérieur à 50% du budget communal global,
- 40 % lorsque le montant des dégâts subis est compris entre 10 % et 50 % du budget communal global,
- 30 % lorsque le montant des dégâts subis est inférieur à 10% du budget communal global.

La commune a été touchée et doit procéder à la réfection de voiries. Le montant total des travaux est estimé à 74 129 € HT. Il est donc envisagé de demander une subvention d'un montant de 30 % (soit 22 238.70 €).

Vote : Adopté à l'unanimité

# 3 - Tableau des Effectifs 2016

Monsieur le Maire expose les différents besoins de créations et de suppressions de postes en vue d'un avancement de grade à venir, et de régularisation (positionnement de deux agents sur des grades correspondant à leurs fonctions) :

- De créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, en vue d'un avancement de grade. Il y aura donc suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.
- De créer un poste d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 1<sup>ère</sup> classe, en vue de l'Intégration directe d'un agent (actuellement adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe mais faisant office d'ATSEM). Il y aura donc **suppression** d'un poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe).
- De créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, en vue de l'Intégration directe d'un agent en charge de la surveillance cantine, mais qui est actuellement sur un grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.
   Il y aura donc suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Vote : Adopté à l'unanimité

# 4 - <u>Détermination des ratios Promus / Promouvables</u>

Monsieur le maire explique à l'assemblée que dans l'attente de l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Seine et Marne, il s'agit de préciser les dispositions des promotions selon l'article 49 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit "ratio promus – promouvables", est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %. Il est demandé de fixer le ratio à 100 %, ceci permet de nommer tous les agents promus, sans que cela soit une obligation pour la collectivité.

Vote : Adopté à l'unanimité

# 5 - Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'un des agents, titulaire, en charge de la surveillance cantine et de l'entretien des locaux de l'ALSH pendant les vacances n'a pas cette dernière tâche comptabilisée dans son temps de travail. Les heures de ménage, à raison de 12 h 30 par semaine sur 9 semaines, sont rémunérées en heures complémentaires.

Il s'agit d'intégrer ce temps de travail et donc de passer son temps de travail annualisé à 9,60 / 35ème (au lieu de 6,90 / 35ème).

Vote : Adopté à l'unanimité

# 6 - <u>Décision modificative - Budget Commune M14</u>

#### Expose à l'assemblée

- Qu'à l'occasion de l'acquisition du tracteur CLAAS ATOS 330, le fournisseur a repris le tracteur RENAULT TYPE CERES 75-65 CH, pour une valeur de 12 000 € TTC. Le prix du nouveau tracteur, hors reprise, est supérieur à l'inscription budgétaire.
- Que le prêt de 300 000 €, qui a été réalisé pour le restaurant scolaire, en mars 2016 par décision n°001/2016 à une périodicité de remboursement trimestrielle. Les échéances des mois de juin et septembre n'étaient pas prévues au budget primitif.
- Monsieur Gérard Pelisson, habitant de Bourron-Marlotte, a souhaité faire un don à l'Association de la Foulée Bourronnaise. Il a établi un chèque de 762.25 € à l'ordre du Trésor Public, que la commune va encaisser et reverser sous forme de subvention à l'association de la Foulée Bourronnaise.

#### Propose de d'effectuer les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		RECETTES				
OPÉRATION D'ORDRE						
023 – Virement à la section d'investissement	12 000,00 €					
	OPÉRATION	I RÉELLE				
66111 – Intérêts sur emprunts	3 550,00 €	775 – Produits des cessions d'immobilisation	12 000,00 €			
61521 – Entretien terrains	-3 550,00 €		,			
65/6574 Subvention aux associations	762.25€	77/7713 Libéralités reçues	762.25 €			
TOTAL	12 762.25 €	TOTAL	12 762.25 €			

INVESTISSEMENT						
DEPENSES		RECETTES				
OPÉRATION D'ORDRE						
		021 – Virement de la section de fonctionnement	12 000,00 €			
OPÉRATION RÉELLE						
21578 – Autre matériel & outillage de voirie	12 000,00 €					
TOTAL	12 000,00 €	TOTAL	12 000,00 €			

Vote : Adopté à l'unanimité

# 7 - Nouveaux Tarifs ALSH et Garderie

Madame DUWEZ, Maire-Adjointe explique que la Commission enfance a travaillé sur la mise à jour des tarifs ALSH (accueil des enfants de 3 à 11 ans, les mercredis et vacances scolaires) et de la garderie (cf. nouveaux tarifs ci-dessous)

Les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2008. Il s'agissait donc dans un premier temps d'imputer une légère augmentation, mais aussi de revoir les tranches de participation des familles et le système de calcul des tranches de revenus remplacé par celui du quotient familial (montant des revenus déclarés divisé par 12 divisé par le nombre de personnes à charge).

Les familles devront fournir les avis d'imposition nécessaires, et en cas de non présentation des documents, la famille se verra appliquer le montant de la tranche supérieure.

#### L'ALSH

- Le nombre de tranches a été modifié et est passé de 7 à 9. Cela permet entre autre de créer des tranches intermédiaires.
- De même, les tranches sont désormais basées sur le Quotient familial (prise en compte des revenus et du nombre de personnes à charge).
- Le tarif extérieur a été augmenté.
- Les grands-parents habitant la commune et qui souhaitent déposer leurs petits enfants au centre de loisirs se verront appliquer le tarif unique à 20 € la journée.
- Le prix de la demi-journée est calculé selon la formule suivante : (Prix de la journée le prix du repas) divisé 2 + prix du repas.

#### La garderie:

- Le prix de la garderie passe de 1,05 € à 1,10 € la demi-heure.
- Les personnes qui ne respectent pas les modalités d'inscription (inscription hors délais, absence d'inscription ou inscription alors que l'enfant ne vient pas), se verront appliquer une pénalité de 5,50 € en supplément du temps facturé.

	Ressources mensuelles	Montant en € Actuel	
		1 enft	2 enft
Tranches actuelles	Inférieur ou égal à 1 067 €	6,6	5,6
	De 1 068 € à 1 440 €	7,8	6,7
	De 1 441 à 2 057 €	10,5	8,8
	De 2 058 à 2 777 €	12,9	10,5
	De 2 778 à 3 292 €	15	12,9
	Plus de 3 293 €	17	15
	Enfants hors commune	24,2	24,2
	Television Control	PRIX /	1/2
		ENFANT /	JOURNEE
		JOUR	
Proposition	Inférieur à 350	6,6	5,13
	de 351 à 450	8	5,83
	de 451 à 550	10	6,83
	de 551 à 750	11,5	7,58
	de 751 à 900	12,5	8,08
	de 901 à 1150	15	9,33
	de 1151 à 1500	18	10,83
	Plus de 1501	20	11,83
	HC	30	17,31
	Grands-Parents	20	12,31

Le changement du mode de calcul et les nouvelles tranches de quotients familiaux permettent une meilleure prise en considération des revenus en fonction de la situation familiale.

Madame DUWEZ explique que la commission s'est réunie deux fois et que plusieurs hypothèses avaient été proposées, mais celle présentée au Conseil Municipal parait la plus juste et la plus cohérente.

Monsieur GIRAUDET s'exprime au nom de Madame FRANJOU-HERVILLARD, pour laquelle il a pouvoir. Madame FRANJOU-HERVILLARD souhaite dire que les tableaux ont bien été transmis, mais qu'il n'y a pas eu de vraie discussion. Madame DUWEZ répond qu'il y a bien eu deux réunions préparatoires, que les tableaux avec les nouveaux tarifs ont été adressés aux membres de la commission il y a plus de 15 jours et

que Madame FRANJOU-HERVILLARD n'a répondu qu'aujourd'hui, par courriel, qu'elle n'était pas d'accord. Elle aurait eu la possibilité de s'exprimer plus en amont, notamment pour en rediscuter.

Monsieur JOUBERT complète en expliquant qu'au CCAS, le calcul des aides se fait aussi sur la base du quotient familial. Ce mode de calcul va équilibrer les participations, en demandant un effort supplémentaires pour les revenus élevés, et un prix équivalent, voire moindre pour les personnes avec des revenus plus modestes. Une augmentation a été décidée pour les enfants qui sont hors commune. Monsieur le Maire rappelle du reste que les grands-parents qui habitent la commune ont également la possibilité de déposer leurs petits-enfants pendant les vacances. Pour eux un tarif unique à 20€ la journée a été décidé.

Vote : Adopté à la majorité, 1 vote contre Madame Franjou-Hervillard et 1 abstention Monsieur Giraudet.

# 8 - Règlement intérieur ALSH - restaurant Scolaire - Etudes - Garderie

Madame DUWEZ explique qu'en complément de l'évolution des tarifs ALSH, il convient de modifier le règlement intérieur (Cf. annexe 1 jointe), en y intégrant les évolutions tarifaires, mais aussi en précisant que les enfants atteints de pathologie particulière et nécessitant un traitement médical particulier pourront être accueillis à l'ALSH sous-couvert que leurs parents fournissent un PAI (Programme d'Accueil Individualisé) stipulant les modalités de soins.

Monsieur GIRAUDET informe l'assemblée que Madame FRANJOU-HERVILLARD considérant qu'elle n'a pas eu connaissance du règlement intérieur de façon assez anticipée, préfère s'abstenir.

Vote : Adopté à la majorité, 2 abstentions : Madame Franjou-Hervillard et Monsieur Giraudet.

# 9 - Opération de sécurisation - Création d'une zone 30 Km/h

Monsieur Joubert explique que depuis le début de la mandature, il existe un groupe de travail "circulation" qui se réunit mensuellement pour évoquer les problématiques de sécurité, les impacts de la circulation, le stationnement et la signalisation. A ce groupe de travail, participent Messieurs TORRES et LABHIL, Madame Céline BLANCHET et Monsieur le Maire. Ce groupe est ouvert et peut accueillir de nouveaux participants. A du reste également participé, Monsieur REFAUVELET, directeur de l'auto-école de Marlotte qui a apporté un concours intéressant du fait de sa profession et de son regard sur la sécurité routière.

La circulation sur la commune est actuellement limitée à 50km/heure, avec un nombre important de zones à 30 km/heure, qui sont du reste plus ou moins bien signalées, notamment pour les fins de zone 30. Les rues étroites, le stationnement alterné, les déplacements à vélo de plus en plus fréquents ne font que renforcer l'idée de limiter la circulation à 30KM/heure, sachant que beaucoup d'administrés se plaignent de la vitesse de bon nombre d'automobilistes rues du Général de Gaulle, Leclerc...

Par ailleurs, il est prévu de mettre en place une liaison douce au sein du village. Ce projet est porté par Monsieur Bassoulet, Délégué au tourisme. Il s'agit d'une liaison sous forme de circuit à thème (maison de peintre, patrimoine...), qui évitera les axes très empruntés par les automobilistes. Cette liaison devrait être inaugurée le 23 octobre, à l'occasion de la randonnée VTT, organisé par le club cycliste d'Avon.

Monsieur le Maire propose donc de sécuriser la voirie communale par la limitation de la vitesse limitée à 30 km/h sur toute la commune, sauf :

- A l'entrée de Bourron-Marlotte par la D58 jusqu'au Square Thibaud (limitation à 50 km/h)
- Avenue Blaise de Montesquiou de la gare au Chemin de l'Etang (50 km/h).

Monsieur GIRAUDET intervient pour dire qu'il n'approuvera pas ce projet pour au moins 4 raisons :

"Premièrement, on ne nous a fourni aucune étude factuelle et statistique démontrant l'intérêt et l'efficacité d'une telle mesure.

Deuxièmement, il existe à l'heure actuelle plusieurs zones 30 qui ne sont pas respectées (pas plus d'ailleurs que la vitesse de 50km/h, le transit de camions, les zones bleues ou le stationnement d'une manière générale). En augmentant la superficie de la zone 30 vous ne faites qu'augmenter cette zone d'incapacité sans en augmenter l'efficacité. Faisons déjà appliquer ce qui existe.

Troisièmement, vous allez introduire des dérives dangereuses de deux ordres :

- Pousser les moins respectueux à doubler n'importe où ceux qui roulent à 30 Km/h.
- Inciter à l'infraction ceux qui respectent ordinairement les imitations. Lorsqu'elles circuleront par exemple le long du terrain Vlasto même les personnes dotées d'un sens civique à toute épreuve se rendront compte que cette mesure n'a aucun sens et ne rouleront pas à 30. Vous les habituerez ainsi à transgresser le code de la route.

Quatrièmement, en augmentant le risque d'amende et de perte de points pour se rendre au centre du village, vous allez pénaliser le commerce local puisqu'il sera souvent plus rapide et moins risqué de passer par une autre route ou d'aller dans la commune voisine."

Monsieur le Maire rappelle les zones 30 déjà existantes et le fait de passer l'intégralité de la commune aura un effet psychologique. Il aurait pu, du fait des pouvoirs de police qui lui sont conférés, décider seul sans concerter le Conseil Municipal, de passer la commune à une circulation limitée à 30KM/heure. Mais il a préféré ouvrir la discussion à l'ensemble de l'assemblée car il s'agit d'une décision importante.

Monsieur QUÉNU pense qu'il y aura très certainement un effet psychologique, mais qu'il sera probablement difficile de faire respecter cette vitesse.

Madame CRÉACH précise que les excès de vitesse ont surtout lieu le matin lorsque les automobilistes se rendent à leur travail.

Monsieur QUÉNU évoque la possibilité d'en débattre en réunion, et Monsieur le Maire propose que la décision soit reportée à une date ultérieure après avoir retravaillé le dossier (par exemple en se concentrant sur certaines voies : rues commerçantes, étroites). Monsieur TORRES pense qu'il sera compliqué de faire plusieurs zones 30 successives et qu'il est difficile de faire respecter une vitesse lorsqu'elle est très variable sur le même territoire.

Monsieur QUÉNU évoque la possibilité de faire respecter les zones 30 existantes, et d'étendre ces zones aux endroits dangereux.

Monsieur Joubert ajoute que c'est un projet qui existe depuis un moment, et qui a été appuyé par l'intervention de Monsieur REFAUVELET. Toutefois comme il semble y avoir des opinions divergentes, le dossier est remis à l'étude et sera réévalué ultérieurement. Pour information, Monsieur le Maire rappelle que le policier municipal a possibilité de procéder à des contrôles de vitesse en empruntant les jumelles de mesure au commissariat de police de Nemours. De même il va être équipé d'un nouveau système de verbalisation électronique après les congés d'été.

**Vote :** Il est décidé d'ajourner la délibération et de la soumettre de nouveau au conseil municipal après réévaluation du projet.

# 10 - Dons d'œuvres à la Commune

Monsieur Quénu, explique au Conseil municipal qu'il s'agit d'entériner le don d'œuvres faites à la commune lors de précédents mandats (cf annexe), il s'agit de :

- Deux pastels signés "Dupont" représentant "Les Epoux GARRAU, marchands de charbon rue Gambetta", 46 x 38,5 cm 1914, don de M. Claude Fleureau.
- Claudine DELMELLE " New-York", huile sur toile, 81 x 100 cm, donnée à l'occasion de son exposition à l'Espace Jean Renoir, du 15 au 23 octobre 2011
- Anne-Isabelle ROUBAÏ-DELILLE, "Le clocher au crépuscule", 2012, huile sur toile, 54 x 33 cm, donnée à l'occasion de son exposition à l'Espace Jean Renoir du 21 au 29 avril 2012
- Deux dons liés à l'exposition « Chevaux » à l'Espace Jean RENOIR du 7 au 14 octobre 2012
- Bruno LEMÉE, peintre et sculpteur : Sculpture d'un cheval en fil de fer doré, 24,5 x 31 cm.
- Cyril RÉGUERRE, Une estampe colorée représentant un cheval, 32,5 x 34,5 cm

Vote : Adopté à l'unanimité

# 11 - Tarif de produits à caractère culturel

Monsieur le Maire explique que nous vendons des ouvrages et cartes postales qui sont disponibles à la vente au public. Deux livres restent non tarifés et il s'agit de fixer leur prix :

- Livret Festival CERAMICA vendu à l'unité : 8.50 €
  Livret proposé à l'occasion du Festival CERAMICA, organisé conjointement par la Commune et l'association "Petite Galerie 77" les 5 et 6 juin 2016. Cet ouvrage a été commandé au musée de Barbizon et est proposé à la vente lors d'expositions ou à l'accueil de la mairie.
- Livre "Histoire de Bourron-Marlotte des origines à nos jours" par Henri FROMENT : 15 € Ce Livret a été réédité et retrace l'histoire de Bourron-Marlotte de son origine à nos jours. Il est généralement offert aux nouveaux arrivants.

Vote : Adopté à l'unanimité

### 12 – Informations Diverses

 Madame DUWEZ fait le point sur la participation aux titres de transport pour les collégiens et lycéens :

#### Carte Imagin'R:

Suite au changement de politique du Département de Seine-et-Marne, la CCPF ne participe plus à la carte imagin'R scolaire des collégiens : le Département versera une participation de 241,90 € et le montant à la charge des familles est de 100 € par collégien.

Pour ce qui concerne les lycéens du Pays de Fontainebleau, la CCPF participe à concurrence de 100 € par jeune. Les intéressés doivent s'adresser à la commune de leur domicile pour constituer le dossier de demande. Si les parents ont fait la demande de carte de transport avant que la décision de participation n'ait été votée, il faut que les parents reviennent en mairie pour faire tamponner le dossier et ils auront la participation.

- Madame Anne-Isabelle ROUBAÏ-DELILLE fait le bilan de l'exposition "Espoir sans Frontières"
  - Exposition "Espoir Sans Frontières" :

L'exposition "25 ans avec les Artistes d'Espoir sans Frontières" à travers des œuvres du peintre Idrissa DIARRA, a eu lieu du 15 au 29 mai 2016. Grâce aux ventes et à une souscription à la toile "Le passage" pour un montant de 2000 €, le produit de l'exposition est de 4 730 €, au profit de l'ONG "Espoir sans Frontières". Dès la fin de la souscription, cette toile sera offerte à la mairie. Une partie des dons est allée à la famille de l'artiste, et le reste est donné à la maison du câlin située en Amérique du sud à El Salvador. Tous les dons ont été reversés.

• Monsieur QUÉNU explique le devenir de la statuette de Christ en Croix située en l'église Saint-Sévère

Le 21 mai dernier, la Préfecture de Seine-et-Marne nous a transmis l'arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication, portant classement de la Statuette de Christ en Croix, conservée dans l'église Saint-Sévère. Cette statuette, en ivoire du XVIIème siècle d'assez grande taille est située dans la sacristie de l'église. Cette pièce rare est propriété de la commune.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune fait l'objet d'un recours auprès :

Du Tribunal Administratif par deux habitants, en vue de l'annulation de la délibération 55/2015 du 11 décembre 2015, qui concerne l'autorisation de signature de l'étude portant sur l'installation de caméras de vidéo protection.

Il s'agissait de faire une étude de faisabilité technique et les possibilités de financement et de subvention. Le recours porte sur deux points : les compétences de la commune sur ce domaine et l'intitulé du devis de la Société ATC, considéré par les requérants comme un contrat d'assistance du maître d'ouvrage. Le tribunal administratif de Melun demande à la commune d'établir un mémoire de défense face à ce recours. Le mémoire finalisé sera adressé au tribunal dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné son accord pour un montant de 9 050 € HT pour le projet d'étude de mise en place du dispositif. Pour l'instant la commune a engagé 3 250 € pour la partie étude (emplacement des caméras, demande d'autorisation de la préfecture, possibilités de subventions).

Lorsque nous aurons un montant prévisionnel, le sujet sera de nouveau abordé au sein du Conseil Municipal pour savoir si la municipalité engage les travaux.

Deux zones sont prévues en phases distinctes : la première autour de la mairie pour sécuriser les bâtiments communaux (mairie-musée, les écoles, la salle des fêtes, le restaurant scolaire et l'espace Renoir), la seconde phase qui est optionnelle pour les cinq entrées de commune. Le chiffrage de ces deux phases va être séparé. Le dossier de demande d'autorisation en Préfecture est en cours et nous n'avons pas encore obtenu de réponse.

Madame PAYAN, Maire-Adjointe, expose qu'un courrier émanant des mêmes personnes.a été adressé à la Fondation de France concernant la donation MONIER, les requérants considèrent qu'il est anormal que la commune baisse la subvention du CCAS de 6 000 € en 2016. Pour mémoire, Madame PAYAN rappelle que le CCAS percevra 12 000 € chaque année pendant environ 25 ans, et qu'il devra mettre en place des actions en faveur des personnes âgées pour lutter contre l'isolement et favoriser leur maintien à domicile.

La subvention 2015 en fin d'année et le CCAS n'a donc pas pu mettre en place des actions en faveur des personnes âgées l'an passé. Le CCAS a donc, pour l'année 2016, eu deux subventions (2015 et 2016). Mais ont été inscrites au budget des actions, pour un montant de 12 000 € en faveur des personnes âgées, comme le souhaitait Monsieur Norbert MONIER, qui se déclinent comme telles :

- Aide financière en vue de la participation de travaux d'aménagement pour favoriser le maintien à domicile (aménagement de douche, monte d'escalier...) : 1 400 €
- Transport et livraison du portage de repas à domicile : 4 500 €.
- Service de visites à domicile (2 demi-journées/ mois) afin de maintenir un lien social : 4 500 €.
- Lecture de contes en faveur des personnes âgées, à raison d'une fois par mois : 500 €.
- Organisation du goûter de fin d'année : 1 000 €.
- La mise en place pour essai du service COHESIO de la poste (vigie des facteurs de la commune sur les séniors) : 630 €

Le budget du CCAS, en dépenses de fonctionnement, était de 22 568 € en 2015 et de 40 736 € en 2016, donc nous avons bien une augmentation du budget au delà de la donation Monier.

Madame PAYAN explique qu'elle a contacté la Fondation de France tout d'abord par courrier afin d'exposer les faits, puis par téléphone afin de valider la pérennisation de ces actions dans le temps et la Fondation de France semble tout à fait satisfaite de la réponse apportée et reste confiante quant aux actions menées.

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancé de la mise en place du nouveau territoire intercommunal :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'intercommunalité comptera 26 communes au lieu de 5. Des groupes de travail et des commissions, composés de membres des 26 communes ont eu lieu. Il y a également eu une réunion plénière qui comprend les Maires des 26 communes, les présidents et vice-présidents des Communautés de Communes, qui est l'organe décideur des travaux progressifs que font les commissions.

Les points principaux sont :

Le vote des communes sur le projet de périmètre.

Bourron-Marlotte a statué favorablement sur ce nouveau périmètre lors du Conseil Municipal du 13 mai 2016. Chaque commune doit voter sur ce projet de territoire proposé par le Préfet. Monsieur le Maire rappelle que pour que ce territoire soit accepté, il faut que 50% des communes représentant au moins 50% de la population (environ 34 000 personnes) votent favorablement.

Les premières estimations laissent à penser qu'il y aurait une majorité de communes qui voterait contre le nouveau projet de territoire. De fait, le Comité Départemental de Coopération Intercommunale (CDCI) sera de nouveau saisi pour un avis simple (le Préfet n'est pas tenu de tenir compte de ce dernier avis).

• Le nombre de délégués communautaires est fixé :

Soit par répartition de droit commun dans ce cas, compte tenu du nombre d'habitants il y aurait 52 délégués (Fontainebleau 11; Avon 10; Bois le Roi 4; Bourron-Marlotte, Vulaines, Chartrettes et Héricy 2 et les autres communes 1 délégué). Pour information actuellement Bourron-marlotte a 5 délégués communautaires.

Soit par accord global de gouvernance (61 délégués), c'est-à-dire d'avoir plus de délégués de manière à donner un délégué de plus aux communes intermédiaires (La Chapelle-La-Reine, Noisy-sur-Ecole, Samoreau et 1 délégué supplémentaire à Bois le Roi)

- Devant la complexité pour fusionner deux Communautés de Communes et d'associer 18 autres communes, il a été décidé de lancer une mission d'étude et d'accompagnement pour apporter assistance sur le plan fiscal, financier et la gestion du personnel. Cette mission d'accompagnement est assurée par le groupement Mazars, spécialisé dans ce type d'opération et se déroulera jusqu'en 2017.
- Le siège administratif de la nouvelle Communauté d'Agglomération sera à Fontainebleau, dans les locaux actuels de la CCPF.
- Il reste à débattre sur le nom de l'entité de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire prévoit de faire une réunion publique afin de présenter la nouvelle intercommunalité à la population, les compétences de cette nouvelle entité, le nombre de délégués, le nom de l'entité. Il espère que Monsieur VALLETOUX, Président de la CCPF pourra se rendre disponible pour cette réunion.

- Monsieur Alain TORRES, Maire-Adjoint, fait le point sur les travaux en cours et à venir :
  - Les travaux concernant le remplacement des dernières conduites d'eau en plomb démarrent à compter du 25 juillet 2016 et pour une durée de 6 mois. 110 branchements plomb seront changés.
  - Les travaux du trottoir Rue Blaise de Montesquiou démarrent le 8 août, seront exécutés par l'entreprise Goulard et réalisés en béton désactivé.
  - Les travaux de voirie du CV03 débutent en septembre (semaines 37 et 38), en liaison avec les travaux de Montigny sur Loing réalisés par le Société Goulard.
  - Les travaux de la rue des Mathurins et de la rue Auguste Allongé démarrent début septembre.
  - La Société Eiffage Energie viendra changer les 21 luminaires d'éclairage public à compter de fin juillet début août.
  - Pendant les vacances scolaires divers travaux seront réalisés dans les écoles (peinture, réfection des sols, révision de toitures).

- Les travaux de protection incendie de la Mairie débutent le 25 juillet.
- Une pré étude est en cours concernant les enfouissements des réseaux (EDF, éclairage public et téléphone) de la rue Jules Duquesne au carrefour Leclerc/de Gaulle/Libération et de la rue du Général de Gaulle (de la Mairie à la Rue du Barillier). Il s'agit d'un gros budget probablement à répartir en plusieurs phases.
- Madame Chantal PAYAN fait le point sur la Commission Communication :

Le nouveau site Internet de la Mairie progresse. La réécriture des rubriques est en cours. La phase de test débutera première quinzaine de septembre avec une mise en service prévue fin septembre.

- Le prochain bulletin (BM 61) devrait paraître mi-octobre. A ce propos, Monsieur le Maire rappelle que le BM actuel est en cours de distribution.
- Monsieur Victor VALENTE fait le point sur le sport et le secteur associatif :
  - Dans le cadre de la nouvelle intercommunalité, plusieurs réunions ont eu lieu pour faire le point avec les différentes communes sur les équipements sportifs dont elles disposent et les services liés à la petite enfance.
  - La fête du village a réuni 420 personnes malgré une météo très défavorable. Le nombre de personnes a volontairement été limité afin de pouvoir accueillir les participants à l'abri de tentes et barnums. Au-delà de 420, on ne pouvait plus assurer des conditions d'accueil acceptables.
  - Le 13 juillet au soir, il y a eu le défilé de chars pour les enfants.
  - Le 14 juillet, compte tenu de la météo, le pique-nique a été organisé dans la salle de fête et le beau temps revenant dans l'après-midi, le concours de pétanque a pu être maintenu l'après-midi.
  - Le Foulée Bourronnaise aura lieu le 27 août, avec l'inauguration du gymnase André POIRIER.
     Le 28 août se tiendra le forum des associations, avec la mise à l'honneur des sportifs qui se sont distingués.
- Monsieur le Maire fait le point sur la brocante de l'association des commerçants, le second week-end de septembre. Compte tenu des évènements et du plan Vigipirate, les autorités (Préfet et Police Nationale), risquent de ne pas donner leur accord pour l'organiser dans les rues. Pour la maintenir il se peut que nous l'organisions autour du gymnase. Ceci sera décidé en accord avec l'association des commercants.
- Madame Nathalie DUWEZ informe l'assemblée sur les travaux de la Commission Scolaire :
  - La commission scolaire, a organisé, avec le soutien de la Mairie et de la Caisse des Ecoles, la Kermesse. La recette s'élève à plus de 4 200 €. Il y aura une brocante le 4 septembre, organisée avec Festi'v qui se déroulera place des fêtes avec la restauration dans la cour de l'école élémentaire, si les autorités compétentes nous y autorisent.

organisée avec Festi'v qui se déroulera place des fête avec la restauration dans la cour de l'école élémentaire, si les autorités compétentes nous y autorisent.

- Monsieur Nicolas QUENU informe l'assemblée sur les évènements culturels ;
  - L'inauguration de l'office de tourisme aura lieu le vendredi 16 septembre à 17 heures.
  - Les journées du patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre. Le samedi matin il y aura Les journées du patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre. Le samedi matin il y aura l'inauguration de la plaque des Maires, à 11 heures en Mairie et la présentation de la nouvelle association en charge de la protection des œuvres de la Mairie Musée à partir de 11h30. Le samedi après-midi il y aura l'ouverture de l'atelier d'artistes. Le dimanche après-midi le parc du château sera ouvert gratuitement pour tous; les enfants de tous âges pourront faire une chasse au trésor à la recherche du diamant de Marie Leczynska L'église Saint-Sévère sera également ouverte. Madame Nathalie DUWEZ organisera deux visites du parc du château à 14h30 et 16h15.

#### Remerciements:

Des associations pour la subvention versée par la commune :

- Fondation Hospitalière,
- Association familiale de loisirs le Rucher
- Association des amis de l'orgue de Bourron-Marlotte
- Les jardins familiaux
- Le Club de l'Amitié

Monsieur Lapoutge, remercie la municipalité pour la cérémonie organisée à l'occasion de la remise de la croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole.

La séance est levée à 21h55

Fait à Bourron-Marlotte, le 26 juillet 2016.

La Secrétaire de Séance

Isabelle ROUBAI-DELILLE

.e Maire

Jean-Pierre JOUBERT